

Interpellation de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, sur les désengagements financiers de l'État et les cafouillages techniques entraînant le report du vote du budget au 30 mars 1992

M. TOURRAIN : Vous avez décidé de reporter au 30 mars le vote du budget soit au lendemain des élections cantonales. Vous prenez pour prétexte l'impossibilité dans laquelle se trouvent les services fiscaux de vous transmettre un certain nombre de données. Alors qu'habituellement ces données vous étaient transmises pour le 1^{er} février, elles ne le seront paraît-il qu'au début du mois de mars et vous avez 15 jours pour effectivement faire voter le budget après la présentation par les services fiscaux de ces renseignements.

En réalité, la situation devant laquelle nous nous trouvons est issue du vote de la loi de finances qui concerne un certain nombre de points qui intéressent des collectivités. Il y a eu deux points importants ; l'une des dispositions supprime la compensation des exonérations de taxe sur le foncier bâti accordée pour deux ans aux constructions nouvelles sauf pour le logement et en deuxième lieu les dégrèvements accordés pour la taxe d'habitation aux personnes âgées ou à celles qui ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu seront transformés en exonération. La compensation n'existerait que dans la partie actuelle et ne compenserait pas les augmentations de taux décidées par les collectivités locales.

Vous savez puisque vous êtes parlementaire, qu'une série d'autres dispositions n'ont pas été retenues en fin de compte sous la pression non seulement des parlementaires de l'opposition mais également d'un nombre important de parlementaires de votre majorité. On peut d'abord s'étonner que les services du Ministère de la rue de Bercy qui comportent un nombre impressionnant d'énarques soient dans l'incapacité de fournir à bonne date les moyens pour calculer ces incidences. Je me souviens que pour la taxe professionnelle, certains ont fait des montagnes pendant des années sur ce fameux calcul de la taxe professionnelle et les erreurs qu'elle engendrait. D'ailleurs soit dit en passant aujourd'hui dix ans après le pouvoir socialiste, la taxe professionnelle est toujours là et la réforme de la fiscalité n'est toujours pas faite (protestations). Ou bien Monsieur le Maire, comme le Gouvernement a dit que l'incidence était très faible, elle aura peu d'importance sur le vote du budget et à ce moment-là vous pourriez faire voter le budget maintenant, d'autant plus que la contribution des Bisontins est déjà fixée puisque nous avons voté l'augmentation des services rendus au public. Elle est fixée aussi par vous-même puisque vous avez décidé de limiter le montant de l'augmentation de la fiscalité au niveau de l'érosion monétaire, c'est 3,2 % on connaît le chiffre. Vous déduisez 1 % qui sont la revalorisation des bases qui ont été décidées, le taux qui sera appliqué en augmentation au taux de l'an passé est 2,2 %. Ainsi les deux éléments qui intéressent les Bisontins existent. Donc l'alibi qui consiste à dire qu'on n'a pas une toute petite fraction de la connaissance des dotations de l'État ne tient pas. Je pense d'ailleurs que par extrapolation on peut l'avoir facilement. Le Gouvernement a dit que cela représentait moins de 0,5 %, en fait c'est 0,4 %, sur le montant de 240 milliards de contributions versées par l'État aux collectivités, nous avons une contribution de l'État qui est de 200 millions donc on sait que cela devrait représenter entre 700 000 F et 1 million maximum.

Dans ces conditions-là, vous auriez pu vous en tenir à la date que vous aviez fixée pour le vote du budget. Mais je crois qu'il y a d'autres raisons qui vous conduisent à déplacer ce vote, qui apparaissent très nettement dans les discussions que nous avons eues auparavant. Vous avez beaucoup de mal à ficeler votre budget et le jour où vous allez le présenter devant nous, vous serez tout content que les élections soient passées. Vous avez les yeux trop fixés sur les échéances électorales mais ne vous en faites pas, les Bisontins savent déjà à quoi s'en tenir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est fou Monsieur TOURRAIN ce que vous pouvez être politicard. Vous avez toujours des arrière-pensées politiques, de politique politicienne et vous prêtez ces intentions aux autres. Je ne comprends vraiment pas cela parce que je suis chargé de la gestion de cette ville, je suis chargé de faire un budget, et je ne vais pas m'amuser à calculer en fonction des échéances électorales si je dois voter un budget ou un peu plus tard ou un peu plus tôt. Qu'est-ce que viennent faire ici ces échéances électorales et d'ailleurs je ne suis moi-même pas candidat. Si encore j'étais, comme certains ici, candidat aux Régionales ou aux Cantonales, on pourrait dire que je vais faire voter mon budget après

parce que j'ai peur mais ce n'est pas le cas. D'ailleurs notre budget sera un bon budget, il sera bien équilibré.

Alors pourquoi avons-nous changé la date ? Elle était prévue le 9 mars, nous allons la mettre le 30. Le 22 janvier, M. le Préfet a adressé un courrier à tous les Maires du Département leur indiquant et je le cite : «que la mise au point très tardive de nombreux articles de la loi de finances pour 1992 modifiant profondément le calcul des bases des impôts directs locaux, les services fiscaux ne seront pas en mesure d'établir comme à l'accoutumée les états 1259 M, leur transmission ne pouvant intervenir avant les premiers jours de mars». Donc nous devons attendre les premiers jours de mars pour avoir les bases des impôts des Bisontins. Comme nous avons promis aux Bisontins c'est vrai que sur leur feuille d'impôt il n'y aurait pour la partie de la Ville, la partie communale, qu'une augmentation de 3,2 % pour cette année, nous devons avoir les bases pour calculer la masse d'impôts qu'on mettra sur ce budget. Mais si, Monsieur TOURRAIN ! Enfin, vous ne voulez pas m'apprendre à établir un budget. Il y a deux façons de préparer un budget. La première et certaines villes le font, consiste à établir tout au début de janvier un budget très approximatif, en mettant en proportion de ceci de cela tant de rentrées fiscales, tant de DGF etc. Puis ensuite on va ajuster par un budget supplémentaire rapide dès le mois d'avril mais dans le budget supplémentaire vous ne pouvez pas modifier la masse d'impôts que vous avez mis dans votre budget primitif. Donc ces villes prennent des risques, cela c'est une façon de faire. Nous en avons une autre que nous appliquons déjà depuis un certain nombre d'années, c'est de dire que lorsqu'on a une bonne connaissance des principales recettes et notamment des recettes fiscales de la Ville, nous faisons notre budget qui est très très proche de la réalité de ce qui sera fait pendant tout le courant de l'année. Si bien que nous avons un petit budget supplémentaire de quelque 8 à 10 millions dans le courant de septembre, octobre, novembre mais nous travaillons sur l'ensemble de l'année avec un vrai budget primitif très très proche de la réalité notamment en matière de recettes, donc nous ne prenons pas de risques importants sur les recettes que nous inscrivons dans ce budget. C'est donc deux façons différentes de procéder. J'ai toutes les raisons pour lesquelles nous avons contacté les services fiscaux. Il n'y a pas simplement ce que vous souligniez tout à l'heure, d'ailleurs il y avait quelques erreurs dans votre pensée. C'est une remise à jour complète par les services fiscaux des fichiers de bases imposables pour la taxe d'habitation et pour le foncier bâti à partir de quatre éléments de la loi de finances, ce ne sont pas ceux que vous avez cités, qui font qu'il faut qu'ils retravaillent et ce sera prêt seulement en mars. Il n'y a rien d'autre, ne cherchez pas midi à quatorze heures. Je ne suis pas, moi, un fin politicien politicard. Je travaille ici pour le compte de la Ville de Besançon pour gérer cette ville et non pas pour faire des voix ou ne pas en faire. Elles m'intéressent, c'est vrai, à certaines échéances et j'espère que les Bisontins le savent, me font confiance et continueront à me faire confiance. Mais pour le reste, Monsieur TOURRAIN franchement, je n'en rêve pas du tout la nuit non plus, je peux vous le garantir.

Dont acte.